



CHEVRY-COSSIGNY

MAGAZINE MUNICIPAL



Le complexe multisports est opérationnel



Retrouvez toutes les animations de Noël p. 20



NOUVEAU

Samedi 20 décembre, participez à notre 1^{er} marché de Noël



Ski à Val Cenis, il reste encore quelques places



Bilan & perspectives

N° 12 - DÉCEMBRE 2008 - JANVIER - FÉVRIER - 2009

GARAGE DE LA POSTE
AGENT

MÉCANIQUE CARROSSERIE PEINTURE
Vente - Achat
Véhicules toutes marques
Prêt de véhicule pendant l'immobilisation



Agréé assurances



PEUGEOT

☎ 01 64 05 20 09

1A - 1B Rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny

FABRICANT INSTALLATEUR DEPUIS 1975
Prix direct d'usine aux particuliers



La Centrale du Store



- Volets roulants
- Motorisation SOMFY
- Fenêtres PVC - Alu - Bois
Adaptables à vos mesures
- Jalousies en PVC
- Stores bannes - Italienne
- Rentoilages

PRIX TRES COMPETITIFS CONSULTEZ-NOUS!
Facilités de paiement - Etude et devis gratuits

1, rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 64 05 08 16
www.centraledustore.fr



8 à Huit
Au Cœur de la Vie.

CHEVRY COSSIGNY
77, RUE CHARLES PATHÉ



Avec 8 à Huit, vous gagnez du temps.

DU LUNDI AU DIMANCHE
NOUS SOMMES OUVERTS POUR VOUS SERVIR !

Du lundi au samedi : 8h - 13h et 14h30 - 21h
Le dimanche : 8h30 - 13h et 15h30 - 19h



VERGERS DE COSSIGNY

Production de fruits et légumes biologiques
Magasin d'alimentation biologique :
Epicerie, pain, produits laitiers...

Hameau de Cossigny - Tél. : 01 64 05 57 85
Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h



ÉCOLE D'ÉQUITATION
01 60 62 21 26



Viens faire du cheval ou du poney à la ferme de Cossigny!


EPONA ORGANISE

- des stages durant les vacances scolaires
- des cours "SECTION BABYS" dès 3 ans
- des cours adultes (sur des petits chevaux)
- des examens avec "Diplômes Fédéraux"
- des demi-journées d'animations à thème
- des compétitions (coups, médailles, tableaux)


FERME de COSSIGNY
77173 Chevry-Cossigny
ÉTABLISSEMENT AFFILIÉ FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION MONITEUR DIPLOMÉ D'ÉTAT

SOMMAIRE

L'édito..... p. 5
La crise économique mondiale vient perturber notre programme de réalisation



L'actualité p. 6-7
Retrouvez toutes les manifestations du prochain trimestre
Accueil des nouveaux chevriards
Recensement du 15 janvier au 14 février 2009



Environnement & cadre de vie.... p. 8-9
Réunion de quartier du 11 octobre
Inauguration de la liaison douce
Information du SIETOM

Les travaux p. 10-11
Le ru sera bientôt franchissable
Les travaux de l'espace culturel devraient démarrer au 1^{er} semestre 2009



Les associations.....p. 12-13
Des fêtes en perspectives
Hommage à Eddy Party
Zoom sur le tennis club

Culture & patrimoine p. 14-15
Les concerts de l'ACACC
Les contes de Noël à la bibliothèque
Les 60 ans de la DUDH

Dossier p. 16-19
Un bilan très positif en matière de réalisation et des perspectives encourageantes malgré un contexte économique difficile


Enfance & scolaire p. 20-21
Spectacles et concours autour de Noël
Grève des écoles : entre respect de la loi et sécurité des enfants, la municipalité s'interroge



La jeunesse p. 22-23
Programme des vacances de Noël
Val Cénis en février, Futuroscope en avril, avis aux amateurs !
Une structure jeunes ? Ça avance !

Retour en images p. 24-25

La vie économique..... p. 26-27
L'association de commerçants, une piste à étudier pour dynamiser le commerce



La vie locale p. 28
Goûter et colis de Noël pour nos aînés
Le succès de la R.E.Cré

Informations pratiques p. 30



CHEVRY-COSSIGNY
MAGAZINE MUNICIPAL

Bilan & perspectives
N° 12 - Décembre 2008 - Janvier - Février 2009

CHEVRY-COSSIGNY MAGAZINE MUNICIPAL N° 12 - DÉCEMBRE 2008 - JANVIER - FÉVRIER 2009

Edition : Mairie de Chevry-Cossigny - 29, rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 64 05 20 22 - Fax : 01 60 62 01 96 - e-mail : mairie@chevry-cossigny.com

Directeur de la publication : Pierre Bazier

Commission rédaction : F. Ghirardello, F. Lambert, F. Narce, A-S. Verbrugge, J. Wofsy

Conception/réalisation : Orange Sanguine - 4, rue de la Marnière - 91330 Yerres
Tél. : 01 69 49 88 10 - e-mail : contact@orange-sanguine.com

Impression : Desbouis Grésil - Z.I. du Bac d'Ablon - 10-12, rue Mercure - 91230 Montgeron
Tél. : 01 69 83 44 66

Photographies : Mairie de Chevry-Cossigny - Orange Sanguine

Tirage : 1 600 exemplaires





K a l f a
Mécanique de Précision

2 RUE DE BEAUVARGER
77173 CHEVRY-COSSIGNY
TÉL. : 01 64 05 20 83 - Fax : 01 64 05 30 43

P A R M



Particuliers - Commerces - Industries
✓ Tous travaux de peinture
✓ Revêtement Sol et Murs
✓ Parquet Flottant
✓ Vitrierie - Double vitrage

6, rue Charles Pathé - 77173 CHEVRY COSSIGNY
Tel : 01.64.05.65.90 - Fax : 01.64.05.56.79
Email : parm4@wanadoo.fr

ERGELEC Grossiste en matériel électrique



**Opération
Chauffage
et
Illuminations de Noël !!**

1, rue de la Beauderie - 77173 CHEVRY-COSSIGNY
Tél. : 01.64.05.88.44 - Fax : 01.64.05.80.78 - Mail : ergelec@wanadoo.fr

M@DI'ELEC
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

MONSIEUR MADIGNIER JEAN-LOUP

7 rue Charles Pathé Tél. : 01 60 34 60 57
77173 Chevry-Cossigny Fax : 01 60 34 16 89

**POUR TOUTE INFORMATION RELATIVE
AUX ENCARTS PUBLICITAIRES**

Contact Sophie MONTEIRO de la société Orange Sanguine
au 01 69 49 88 10 • e-mail : pub-chevry@orange-sanguine.com
Ou Jonathan WOFY en Mairie au 01 64 05 20 22

Au Bonheur Canin



Foilettage toutes races
7 Cour Villarceau
77160 Lesigny Village
Tél. : 01 60 29 00 64
ou 06 78 90 42 63



- POMPE A CHALEUR
- GEOTHERMIE
- AEROTHERMIE
- CLIMATISATION
- ENERGIE SOLAIRE



01.60.62.41.40

Rue de l'industrie - 77170 Brie Comte Robert
e-mail : geoclimat@climatisation.com.fr
www.climatisation.com.fr

Vous avez un projet de construction ?

Vous possédez une habitation avec un chauffage existant peu économique ?

Nous avons une solution pour chaque cas de figure.

Climaticiens de métier, nous maîtrisons toutes les technologies nouvelles dérivées de la climatisation

Pérennisez vos installations pour une économie durable

L'ÉDITO



*Agir aujourd'hui
pour demain*

L'année 2008 aura été ponctuée d'événements notables tant au niveau local qu'au niveau mondial.

S'agissant de la commune, nous venons d'ouvrir un nouveau chapitre avec la création d'un véritable cœur de ville et tous les projets qui gravitent autour : la salle multisports, les aménagements rue Charles Pathé, la nouvelle place du marché, le futur pôle culturel... Nous nous donnons les moyens de nos ambitions.

Comme vous pouvez le constater au fil des pages et des numéros de notre magazine, nous agissons dans tous les domaines : travaux, jeunesse, vie économique, vie associative, environnement... avec pour objectif de veiller à l'épanouissement de chacun tout en visant un juste équilibre notamment sur le plan financier.

Malheureusement, sur le plan mondial, nous devons faire face à de multiples crises. Energies, bâtiment, logement, banque, emploi, de nombreux secteurs sont concernés. Plus généralement, la crise économique mondiale poursuit sa déferlante et ses effets commencent à atteindre les collectivités territoriales et perturbent nos projets.

Nous maintenons notre cap en intégrant la possibilité d'ajuster la programmation. Nous veillerons rigoureusement à l'impératif de la maîtrise budgétaire. Pour le moment, l'avenir est encore incertain mais gérer, c'est prévoir.

Aussi, nous travaillons sur des hypothèses afin de nous préparer à toute éventualité.

La situation est suffisamment préoccupante pour nous y attarder davantage. Aussi, ai-je décidé, dans le cadre du dossier, de répondre, en toute transparence et avec les éléments en ma possession, aux questions que tout un chacun est en droit de se poser au regard des circonstances.

Je mesure l'inquiétude en ces temps difficiles de bon nombre d'entre vous, particuliers comme professionnels. Soyez assurés que vos élus y sont très attentifs et que nous saurons prendre nos responsabilités.

Heureusement, nos finances sont saines et nous permettent d'aborder la situation avec une certaine sérénité. Notre volonté est bien de poursuivre nos objectifs et de tenir nos engagements avec mesure et lucidité.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année,

*Votre Maire
Pierre Bazier*

>>> Les Maires adjoints <<<



Françoise NARCE
1^{er} Maire-adjoint
Chargée de l'enfance, de l'éducation, du logement et des affaires sociales



Alain WOFY
4^e Maire-adjoint
Chargé de la vie économique, de l'environnement et de l'urbanisme



Cécile GAUTIER
2^e Maire-adjoint
Chargée des finances



Jack DEBRAY
5^e Maire-adjoint
Chargé des travaux, du transport et des eaux



Sylvie LECAPLAIN
3^e Maire-adjoint
Chargée de la jeunesse, de la vie associative et de la citoyenneté



Franck GHIRARDELLO
6^e Maire-adjoint
Chargé de la communication, des fêtes et cérémonies

L'ACTUALITÉ

> Vœux du Maire

Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux.

Samedi 17 janvier à 16 h
Salle polyvalente

Décembre

Samedi 13 décembre

à partir de 14h30
Goûter des anciens

à 20h30

Concert classique à l'église

Décembre

Samedi 20 décembre

à partir de 14h
Marché de Noël

Février

Samedi 7 février

à 20h30

Concert Jazz

**Réunion publique
du Conseil Municipal**

Judi 29 janvier 2009

à 20h30

Salle du conseil

SPECTACLES DE NOËL

Vendredi 12 décembre à 10h

Spectacle de Noël pour l'école Maternelle

Mardi 16 décembre à 10h

Spectacle de Noël pour l'école élémentaire

Samedi 20 décembre à 15h

Fête et Spectacle de Noël offerts à tous les enfants de Chevy-Cossigny

DÉTAIL DU PROGRAMME P.20

> Accueil des nouveaux chevriards



Vous êtes arrivés sur la commune en 2008 ?

Comme chaque année, vos élus vous accueillent. C'est l'occasion de se rencontrer, de poser vos questions, de connaître les grands rendez-vous de la commune, de faire le tour des infrastructures et animations proposées et de partager un bon moment en toute convivialité autour du verre de l'amitié. Une pochette d'information vous sera remise à cette occasion. Nous vous invitons à y participer.

Rendez-vous dans la salle du conseil en Mairie

Samedi 24 janvier 2009 à partir de 10 h.

> Recensement de la population



Toute la population vivant à Chevy-Cossigny sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2009.

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Le recensement est un outil au service des communes. Les informations recueillies nous permettent de mieux organiser la vie sociale et d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des administrés : nombre de classes, logements, transports...

Participer au recensement est un acte civique et obligatoire.

Quand l'agent recenseur passe-t-il ?

Quelques jours avant sa visite, l'agent recenseur dépose une lettre signée du maire dans les boîtes aux lettres, et appose une affichette dans les halls des immeubles afin d'annoncer le jour de son passage. Il se présente ensuite dans chaque logement recensé pour donner aux habitants les questionnaires auxquels ils devront répondre : une feuille de logement et un bulletin individuel par personne vivant dans le logement. Ces deux questionnaires seront accompagnés d'une notice d'information sur le recensement. L'agent recenseur peut vous aider à remplir ces documents.

Comment reconnaître l'agent recenseur ?

L'agent recenseur est recruté et encadré par la commune. Il possède une carte tricolore avec sa photo et signée par le maire. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent recenseur. Elle peut aussi vérifier son identité en téléphonant à la mairie.

Que se passe-t-il en cas d'absence ?

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie.

Les réponses sont-elles confidentielles ?

Les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

Est-il obligatoire de répondre ?

Oui. La loi du 7 juin 1951 sur la statistique publique rend obligatoire la réponse aux questionnaires du recensement et impose le secret sur toutes les réponses fournies.

Le recensement est l'affaire de tous. C'est à partir des réponses de chaque personne enquêtée que sont produites les statistiques utiles à tous. C'est précisément parce que les résultats du recensement sont indispensables que la réponse aux questions est obligatoire.

Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie au plus tard le 14 février 2009.

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES,
CONTACTEZ LA MAIRIE AU 01 64 05 20 22.

> Réunion de quartier

Vous nous posez de nombreuses questions sur les projets de la commune lors de ces réunions de quartier. Si notre volonté est bien de respecter les programmes, les circonstances actuelles impliquent une relative prudence, notamment sur les projets non budgétés. Nous serons alors probablement contraints de revoir le rythme de nos réalisations.

Voir le dossier consacré à ce sujet



> Retour sur la réunion du 11 octobre



COSSIGNY

Les riverains présents proposent la création d'une liaison douce reliant Cossigny à Chevry.

Monsieur le Maire indique que la création de pistes cyclables est à l'étude sur l'ensemble de la commune. Cependant une liaison douce entre Cossigny et Chevry n'est pas à l'ordre du jour.

La fibre optique et le haut débit à Cossigny ?

Le hameau n'a pas été oublié, mais il n'y a pas de fourreaux prévus pour le raccord de la fibre optique. D'autres solutions sont à l'étude comme le Wimax par exemple.

Des poids lourds circulent sur la commune.

Monsieur le Maire indique que certains camions desservent les entreprises locales et sont autorisés à traverser la commune. Toutefois, les travaux de désenclavement de la Zone Industrielle en cours (franchissement du ru) devraient contribuer à réduire la circulation.

Où en est le dossier de l'assainissement ?

De nouveaux délais ont été accordés. Les travaux devront être réalisés avant 2012. Des études sont en cours.



RUE JEAN-CHARLES TUPET

Des véhicules bloquent régulièrement les passages piétons.

Il est proposé d'envisager la création de chicanes pour alterner circulation et stationnement.

Est-il prévu de déplacer ou d'enfouir la ligne Très Haute Tension qui traverse la commune ?

C'est un dossier complexe qui a toute l'attention de la municipalité. Notre objectif est d'obtenir son enfouissement total et définitif. Nous mettons la pression en ce sens. Toutefois, cette mesure coûtant 4 millions d'euros supplémentaires, notre dossier ne va pas passer si facilement, surtout dans le contexte de crise actuel.

RUE DU CHEMIN VERT - RUE CHARLES PATHÉ

Les riverains s'interrogent sur l'enfouissement des réseaux.

L'enfouissement des réseaux aériens est prévu pour début 2009. Par la suite, d'autres aménagements sont envisagés, notamment concernant la réalisation d'une piste cyclable. Une étude est actuellement menée par le cabinet CERAMO pour définir les besoins.

Qu'en est-il du projet de création de ZAC ?

L'aménageur a été nommé et le contrat de concession reste à signer. Toutefois, dans le contexte économique actuel, certains acteurs rencontrent des difficultés. Nous analysons actuellement la situation avec eux et vous informerons prochainement des suites de ce dossier.

Nous remercions l'ensemble des participants à cette réunion. Nous avons relayé ici les informations à caractère général.



> Liaisons douces

Notre programme de liaisons douces avance conformément au calendrier et dans le respect de nos engagements. Brie-Comte-Robert et Chevry-Cossigny sont désormais reliées le long de la RD 216. Sur 5 km, les promeneurs profiteront d'un espace aménagé en toute sécurité avec ses arbres, son parterre de fleurs champêtres, ses bancs...

D'autres projets sont prévus pour relier l'ensemble du territoire de l'Orée de la Brie et la programmation reste à définir.



Inauguration du 20 septembre 2008



> Informations du SIETOM

> Collecte des sapins

A sortir la veille au soir pour la collecte du mercredi 21 janvier 2009

Afin de faciliter l'évacuation et la valorisation des sapins de Noël après les fêtes, le SIETOM les collectera, comme l'année dernière, en même temps que les encombrants.



Depuis le 1^{er} septembre 2008, les déchets de la catégorie "FROIDS" (réfrigérateurs, congélateurs...), ne seront plus en porte à porte avec les encombrants ménagers. Ils devront être déposés en déchetterie. Par ailleurs, les magasins intègrent dans leur prix de vente le coût du traitement de l'appareil remplacé, les obligeant ainsi à appliquer le principe du "1 repris pour 1 vendu".

> Opération compostage 2009

En 2006, Chevry-Cossigny a été la commune pilote à l'occasion du lancement de bio-composteurs individuels auprès des foyers domestiques. Cette action, menée en collaboration avec le SIETOM, a été un véritable succès. Nous avons alors montré notre attachement à la préservation de l'environnement et notre volonté de s'inscrire en tant qu'acteur dans un processus de développement durable. Consciente des enjeux écologiques que représente la maîtrise des modes de vies sur l'environnement, la municipalité renouvelle cette démarche de gestion des déchets chaque année. Nous avons donc sollicité une nouvelle fois le SIETOM afin que Chevry-Cossigny soit inscrite au titre des collectivités participant à l'opération écocitoyenne de compostage individuel 2009.

Nous vous donnerons des dates dans les prochaines feuilles vertes.



> Les déchets froids

LES TRAVAUX

> Notre centre ville

Après une importante réflexion, des mois d'étude et de travaux, nous avons terminé la réalisation de notre centre ville et ce dans le respect des délais. Nous pouvons maintenant profiter de ce nouvel espace aménagé et sécurisé.



> Les réalisations

1 Franchissement du ru du Réveillon

Ces travaux, initiés par la commune et portés par l'Orée de la Brie répondent à deux objectifs majeurs : trouver une alternative à la circulation des poids lourds en centre ville de Chevry-Cossigny et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur la commune.

La dalle de l'ouvrage a été coulée début novembre et les travaux seront terminés d'ici la fin de l'hiver, les camions pourront dès lors emprunter ce passage.

2 Eclairage public

Afin d'améliorer la sécurité, nous avons renforcé l'éclairage le long du presbytère et dans le stade (le long de la sente piétonne).

3 Aménagement

Aménagement des rives du ru du Coupe Gorge à l'extrémité de la rue du chemin vert.

4 Plantations

Afin d'embellir notre nouveau centre ville, l'équipe des espaces verts a réalisé un aménagement paysager.

5 Accès pompiers

Des véhicules stationnent régulièrement devant l'accès pompier du complexe multisports.

Pour la sécurité de tous, cet accès doit rester disponible en permanence. Faute de pouvoir compter sur le civisme de certaines personnes, nous avons mis en place une barrière de sécurité.



> Projets

Nous avons d'importants projets de travaux à court, moyen et long termes. A priori, tous les projets déjà engagés et pour lesquels nous avons reçu les subventions devraient suivre leur cours normalement. Pour les autres, nous avons défini un programme de réalisation dont le calendrier pourrait être revu selon l'évolution du contexte économique actuel.

> Création du pôle culturel

Après l'aménagement du centre ville, la seconde partie du contrat CONT.A.C.T. débute avec le lancement de l'appel d'offre et les premiers travaux au 1^{er} semestre 2009.

Rappelons que ce projet a reçu 70 % de subvention de la part de la Région ce qui nous permet aujourd'hui d'aller au bout de ce projet sans impacter sur les finances de la commune.



> Contrat triennal de voirie

Le précédent contrat (2005-2006-2007) avait été conçu autour de la sécurité et des modes de déplacement. Parce que la sécurité est une priorité, nous garderons cet axe en fil conducteur avec notamment comme objectif de lutter contre la vitesse. Nous veillerons également à la circulation piétonne.



Nous avons décidé de travailler sur les entrées de Chevry-Cossigny côté Gretz et côté Brie-Comte-Robert. Toutefois et par principe de précaution, nous allons attendre de voir la manière dont évolue la situation avant de prendre certains engagements.

> Rue de la Beauderie

Nous sommes conscients des travaux à réaliser sur cette rue et nous suivons ce dossier de très près avec les riverains. Nous avons mandaté un bureau d'étude pour évaluer l'ampleur des travaux à réaliser. Fidèles à notre principe de minimiser les frais pour les chevriards, nous optons pour le contrat triennal afin de bénéficier jusqu'à 50 % de financement. Celui de 2008-2009-2010 étant déjà clos, nous envisageons d'inscrire ces travaux dans le prochain contrat triennal de voirie.

En attendant, nous allons mettre en place des éléments temporaires afin de tester un dispositif transitoire.

> L'équipe des espaces verts a su faire face

L'année 2008 aura été particulièrement difficile pour nos espaces verts. Outre la charge habituelle de travail, ils ont dû faire face à de nombreux imprévus. Tout d'abord, les conditions climatiques : pluie et soleil ont pleinement profité à la végétation et par conséquent augmenté le rythme de travail des agents. De plus, le prestataire chargé en sous-traitance de l'entretien du quartier du Parc Lumière nous ayant fait défaut, nous avons fait appel à notre service des espaces verts pour assurer le travail. Nous savons qu'ils ont assumé une surcharge de travail conséquente, nous tenons à les rassurer sur le caractère exceptionnel de la situation et les remercions de leur implication et de leur professionnalisme.

Nous saluons au passage l'ensemble de l'équipe (dont voici quelques uns de ses membres) pour sa réalisation en centre ville.



LES ASSOCIATIONS



> La salle multisports

Nous avons inauguré le complexe multisports en septembre dernier.

Avec plus de 1 700 adhérents, soit près de la moitié de la population, nous pouvons nous féliciter du dynamisme associatif de la commune. Nous espérons que cette nouvelle structure répondra aux attentes des associations concernées et de leurs membres.



> Le chauffage est opérationnel

Nous pouvons être satisfaits des locaux. En revanche, nous avons connu un début difficile dû aux désagréments au niveau du chauffage. En effet, le raccordement au réseau gaz était prévu courant septembre mais les nouvelles procédures de GDF ont considérablement augmenté les délais sans que la commune ou l'Orée de la Brie n'en soient responsables. La mobilisation de tous a permis d'accélérer le processus pour une mise en service le 17 novembre.

Mesurant le problème, pas de chauffage ni d'eau chaude, les services de la commune ont mis en place un chauffage d'appoint afin que les activités puissent malgré tout, se dérouler dans de meilleures conditions.



> Le Dojo "Eddy Party"

Le Dojo a été inauguré en septembre.

La grande salle a été baptisée "Eddy Party" en hommage à notre judoka.



"Un grand merci à l'intercommunalité et à notre commune pour nous avoir permis d'offrir ce beau cadeau à Eddy, notre jeune Judoka (21 ans) disparu le 10 mars 2008 dans un accident de voiture.

Eddy était un passionné de Judo, il savait tout faire, il mordait la vie à pleines dents, sa formation chez les pompiers était comme un combat de Judo : toujours à fond.....

Il aimait la vie, il aimait les gens.

Il restera pour toujours dans nos cœurs."

Marie Madeleine MAIRE
Présidente du Judo Club

> Le tennis club vous informe



> Projets du club

Nous avons de grands projets pour le club tant au niveau des structures qu'au niveau des animations.

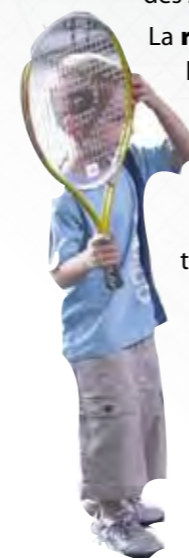
La **rénovation des courts** ainsi que son éclairage sont à l'étude avec la Mairie. Plusieurs devis ont été effectués, différentes possibilités de types de surfaces sont étudiées afin de faire le meilleur choix.

Nous prévoyons également **l'organisation d'un tournoi interne pour le printemps** avec l'objectif pour les prochaines années d'organiser un tournoi Open à Chevry-Cossigny.

Infos Tennis

Pour suivre l'actualité du club et du tennis en Seine-et-Marne, inscrivez vous à la newsletter sur notre site. Il vous suffit d'y enregistrer votre adresse mail et vous recevrez des mails réguliers de notre part.

Notre site: www.club.fft.fr/chevry-cossigny.tc



> L'histoire du club

Le club de tennis de Chevry-Cossigny est né en octobre 1976, lorsqu'un petit groupe de personnes décida de créer une section tennis au sein de l'association ASCC (Association Sportive de Chevry-Cossigny). Il y avait une cinquantaine d'adhérents les premières années.

Pour la saison 2008-2009, le club compte :

- Près de 100 adhérents,
- 3 équipes hommes dont une qui remonte en 1^{ère} série,
- 1 équipe femmes,
- 2 équipes Coupe de la ligue,
- Cette année nous avons créé une équipe de moins de 16 ans pour les garçons.

> Le bureau

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION
(Elus lors de l'assemblée Générale de juin 2008)

Président : Frédéric BONELLO

Trésorier : Jean-marc VILLAIN

Secrétaire : Fabrice CORRADI

Les membres du bureau se tiennent à votre disposition pour tout renseignement, il est encore possible de vous inscrire!!!

> Nouvel an asiatique

Pour sa cinquième année et à l'occasion du nouvel an asiatique, le club de **VOVINAM VIET VO DAO «QUAN TAM»**, vous propose un dîner le **Samedi 07 février 2009**

Vous pourrez à cette occasion découvrir ou redécouvrir notre Art à travers différentes démonstrations, de tout niveau et de tout âge.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PRÉSENCE

Renseignements auprès du club

> FCChevry 77



LE CLUB PROPOSE SA TRADITIONNELLE GALETTE DES ROIS le samedi 10 janvier 2009 à la Salle Polyvalente

> Concerts de l'ACACC

Samedi 13 décembre 2008 - 20h30

Concert classique dans l'église de Chevre

Samedi 7 février 2009 - 20h30

Concert de musiques amplifiées suivi d'une soirée crêpes à Grisy-Suines (dans la salle située derrière la mairie) avec d'autres structures musicales.

CONCERTS OUVERTS À TOUS - ENTRÉES GRATUITES



> La bibliothèque

Durant les fêtes de Noël, la bibliothèque propose des animations autour des contes de Noël.

- Mercredi 10 décembre de 14h à 15h pour les enfants de 8-12 ans
- Mercredi 17 décembre de 10h30 à 11h30 pour les enfants de 3-4 ans
- Mercredi 17 décembre de 14h à 15h pour les enfants de 5-7 ans

- LIMITÉ À 10 ENFANTS PAR GROUPE.**
- Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant jusqu'au jour de l'animation sous réserve de places disponibles.**



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SERA FERMÉE DU 27 DÉCEMBRE 2008 AU 3 JANVIER 2009.

> LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 2008, nous célébrons le 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Après la Deuxième Guerre mondiale et la création de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale jura de ne plus jamais laisser se produire de telles atrocités. Le texte, inspiré de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, est composé de 30 articles, énonce les droits fondamentaux de l'individu. John Peters Humphrey, Eleanor Roosevelt et René Cassin en furent les principaux auteurs.

PRÉAMBULE *Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme. Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression. Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations. Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont*

déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la

race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la

société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux

études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

15

> Bilan & perspectives

Vous nous avez élus ou réélus en mars 2008 sur la base d'un programme. Parce que nous tenons au respect des engagements, nous vous rendrons régulièrement des comptes à cet égard.

Nous avons indiqué lors de la campagne électorale notre intention de poursuivre les actions entreprises et validées par les chevriards ainsi que notre volonté de développer de nouveaux projets.

Au cours de l'année 2008, nous en avons concrétisé un grand nombre notamment en termes de structures et d'aménagements. Nous avons également ouvert d'importants dossiers concernant la fibre optique ou encore le prochain contrat triennal de voirie.

Pour autant, nous sommes conscients que la situation peut changer, d'une part parce que les besoins évoluent et qu'il faut alors s'adapter et d'autre part parce que nous pouvons être amenés à faire face à des imprévus.

Une commune se gère à l'image d'un budget familial. Nous étudions nos besoins, nous faisons des projets, nous programmons nos dépenses, nous

prévoyons l'avenir, nous réalisons des investissements, nous empruntons, nous économisons, nous dépensons, nous essayons de penser à chacun en veillant au bien-être de tous, le tout en fonction de nos ressources afin de garder l'équilibre budgétaire. Malheureusement, certains événements inattendus peuvent nous conduire à reconsidérer, si ce ne sont nos projets, du moins leurs programmations.

C'est en quelque sorte la situation à laquelle nous sommes actuellement confrontés. La crise économique mondiale a pour effet de ralentir l'activité économique et donc de diminuer les recettes de l'Etat. Les restrictions budgétaires sont par conséquent envisagées et les dotations aux communes vont être diminuées ce qui risque d'impacter nos projets. C'est un imprévu auquel nous allons devoir faire face.

Aussi, après avoir dressé un premier bilan de 2008, Monsieur le Maire a tenu à répondre à quelques questions afin de faire le point sur la situation en toute transparence.

> Bilan de l'année 2008

Comme vous avez pu le constater, l'année 2008 a été très mouvementée. Nous allons nous concentrer ici sur le plan communal. Le projet majeur de cette année a sans aucun doute été celui de l'aménagement de notre cœur de ville qui nous confère désormais une véritable identité.

> Les réalisations

Chaque commission a commencé à travailler sur tous les points évoqués dans notre programme électoral. De nombreux projets sont en cours et nous ne pouvons pas tous les citer en une page.



CENTRE VILLE

L'aménagement de notre centre ville comprend différents volets.

En seulement quelques mois nous avons aménagé la place Patrice Conti, la place de la Poste, la place du Marché, l'allée du Presbytère, ainsi que l'aménagement de la rue Charles Pathé.

Nous avons pris en compte la dimension sécuritaire en intégrant une zone 30, la dimension conviviale et environnementale où piétons et cyclistes sont prioritaires et la dimension économique en favorisant l'accès aux commerces par la mise en place de nombreuses places de stationnement mais aussi à travers la réalisation d'un véritable centre ville propice à l'impulsion d'une réelle dynamique.

STRUCTURES



Le complexe multisports : réalisé par la communauté de communes, ce complexe très attendu des sportifs vient d'être inauguré.

Le pôle culturel : le secteur culturel ne sera pas en reste puisque nous devrions pouvoir démarrer les travaux au cours du premier semestre 2009.

INFRASTRUCTURES

Le désenclavement de la zone industrielle : dans le cadre de notre politique de sécurité et prévention, l'un de

nos objectifs était de canaliser le flux des poids lourds et de les dévier du centre ville. Les travaux de franchissement du ru du réveillon arrivent à leur terme et devraient contribuer à atteindre cet objectif.

Par ailleurs, cette opération devrait faciliter le fonctionnement des entreprises de la zone d'activité et favoriser ainsi de nouvelles implantations ce qui s'inscrit dans notre démarche de développement économique.

Les voies cyclables : le développement des liaisons douces participe de notre politique de développement durable en essayant d'apporter une alternative à la voiture.



INVESTISSEMENTS



L'année 2008 aura été particulièrement importante dans ce domaine. Nous avons eu la chance ou la bonne intuition de réaliser des opérations immobilières avant la crise.

Vente : la vente de la Beauderie nous a permis de réaliser tous les travaux en centre ville qui n'étaient pas inclus dans le contrat CONT.A.C.T. sans grever le budget de la commune et sans recourir à l'emprunt.

Achats : nous avons acheté la propriété en centre ville (financé par la vente de la Beauderie) pour garantir une cohérence au niveau de l'aménagement du centre ville.

Un terrain rue Jean Delsol destiné à la création d'un parking afin de faciliter l'accès aux commerçants et le stationnement des riverains est en cours d'acquisition.

Puis dernièrement, nous avons acquis une propriété à proximité du complexe multisports et du futur espace culturel, en prévision de la création d'une structure pour les jeunes.

> Nos perspectives au regard de la crise

Nous avons défini comme objectif majeur le maintien de notre qualité de vie, comme orientations principales : la jeunesse et la vie économique et comme orientations transversales : le développement durable et la prévention. Nous utilisons tous les moyens d'agir en visant un juste équilibre.



"Notre priorité est de **préserver notre cadre de vie, conserver notre caractère rural, contribuer à l'épanouissement de chacun, maîtriser la fiscalité et améliorer notre qualité de vie au quotidien.** Nous voulons faire de Chevry-Cossigny une ville dynamique, bénéficiant des services et des structures indispensables à notre sérénité."

A quel niveau cette crise a-t-elle un impact sur la commune ?

Cette crise est globale et son effet est systémique. Tout est lié, la crise affecte l'économie générale, des entreprises aux ménages en passant par les pouvoirs publics. Pour le moment nos entreprises travaillent sur leur carnet de commande mais pour combien de temps ? Les entreprises hésitent à investir, à embaucher, les banques sont frileuses, les ménages s'inquiètent de l'avenir et reportent leurs projets. La crise est bien réelle.

Pour prendre un symptôme, la crise immobilière : nos agences sont au cœur de cette tourmente et par voie de conséquence, la commune puisqu'à chaque transaction nous percevons ce que l'on appelle un droit de mutation. Leur chute brutale provoquerait donc une diminution de nos recettes. Chacun est dans l'expectative et nous vivons un ralentissement économique. En cette période de restriction budgétaire, le gouvernement a donc décidé de revoir ses concours financiers aux collectivités locales.

Pour schématiser, nous allons devoir faire face à une augmentation de nos dépenses, à une baisse de nos recettes, à une diminution des aides, aux réformes de l'état et à un impératif de soutien économique.

De quelles réformes parlez-vous ?

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2009, l'état a pris certaines mesures qui vont fortement pénaliser les collectivités territoriales. **La réforme qui nous inquiète le plus concerne les Fonds de Compensation de la TVA.**

Actuellement, les collectivités récupèrent 15 % sur les 19,6 % de TVA qu'elles payent. Cette mesure soutient notre investissement. Or, l'état la remet en cause puisque ces sommes seront déduites des dotations. Cette mesure fiscale est un non sens économique. Alors que **les collectivités locales pourraient soutenir l'économie par l'investissement**, dont leurs efforts (rappelons-le au passage) représentent près de 75 % de l'investissement public en France, nous allons être pénalisés. Cette décision est lourde de conséquence et néfaste à tous. Face à la pression des maires, cette réforme ne devrait pas être effective en 2009.

D'autres réformes relatives à la dotation globale de fonctionnement ou encore à la taxe professionnelle nous menacent. Toutefois nous n'avons pas suffisamment d'éléments aujourd'hui pour nous faire une opinion objective.

Quelle est la situation financière de Chevry-Cossigny ?

Fort heureusement, nous avons une situation très saine. Sans entrer dans trop de technicité, on évalue la capacité d'emprunt des collectivités en fonction du nombre d'années qu'elles mettraient à rembourser. Moins de 8 ans, le crédit passe, au-delà de 10 ans, c'est risqué, entre les 2, ça se discute. Et bien notre capacité est de 0,8 an. Autrement dit, il ne nous faudrait même pas 1 an pour rembourser nos emprunts, ce qui est exceptionnel. **C'est le fruit d'une rigueur économique menée depuis des années.**

Malheureusement, ce mode de fonctionnement est maintenant compromis. Si nos recettes stagnent alors que nos dépenses augmentent, nous compromettons notre équilibre budgétaire et diminuons notre capacité d'autofinancement. Contrairement à l'état, et c'est heureux, une commune n'a pas le droit de s'endetter pour du fonctionnement. Elle ne peut recourir à l'emprunt que pour de l'investissement.

Si la situation est saine aujourd'hui, nous devons nous assurer qu'elle le reste.

Pouvons-nous faire face aux projets en cours et sont-ils remis en question ?

Depuis des années nous nous sommes fixés des objectifs, nous les avons maintenus lors de la campagne électorale il n'y a pas un an.

Nous avons longuement réfléchi lors de la définition du Plan Local d'Urbanisme au devenir de notre commune. Tous les chevriards y ont participé et nous avons pris des engagements que nous avons bien la volonté de tenir. Cependant, au regard des circonstances, nous pouvons envisager un glissement dans leur programmation.

Cette dynamique dans laquelle nous sommes entrés depuis maintenant des mois voire des années va dans le sens du bien-être de la commune et de

ses habitants. Pour le moment, il n'est pas question de tout remettre en cause.

Chaque année nous avons provisionné de l'argent afin d'augmenter notre capacité d'autofinancement et d'éviter le recours à l'emprunt et par voie de conséquence d'endetter la commune. Je précise également qu'en 2008, comme en 2005, 2006 et 2007, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt, ce qui a désendetté la commune.

Tous les travaux réalisés en centre ville sont déjà financés. La place du marché, la place de la poste, l'achat de la propriété en centre ville, les travaux de l'allée du Presbytère et la parcelle rue Jean Delsol (Parking) qui n'étaient pas prévus dans le contrat CONT.A.C.T. ont été entièrement financés par la vente de la Beauderie. Je profite de l'occasion pour ajouter que nous avons eu la bonne inspiration de vendre ce bien immobilier avant la crise. Nous avons réalisé une opération financière, qui aurait été impossible seulement 3 mois plus tard. Par ailleurs, je rappelle que les dossiers que nous avons montés nous ont permis de bénéficier d'importantes aides financières. Notre futur espace culturel par exemple a obtenu une subvention à hauteur de 70 % . Il est fort probable que nous n'aurions pas obtenu cette coopération si nous en avions fait la demande aujourd'hui ni même demain. Il serait donc incompréhensible de ne pas aller au bout de ce projet.

S'agissant des 2 programmes immobiliers privés en cours sur la commune : « l'Orangerie » a obtenu tous les accords et les travaux ont commencé pour une livraison comme prévu, quant à celui de « La Beauderie », la vente a été conclue en septembre et le projet suit son cours.

Comme je l'ai évoqué tout à l'heure la propagation de cette crise fait que certains investisseurs rencontrent des difficultés. Par conséquent, nous prévoyons un retard concernant le projet de ZAC. Ce sont autant de rentrées financières qui n'arriveront que plus tardivement.

Pour conclure sur cette question, nous maintenons les projets déjà engagés, nous continuerons à répondre aux besoins des administrés tout en veillant à notre équilibre budgétaire.

Quels sont les leviers sur lesquels nous pouvons agir ?

C'est sur la durée que nous pourrions évaluer les ajustements éventuels que nous devons mettre en œuvre pour ne pas compromettre notre équilibre budgétaire. Notre objectif était de compenser nos dépenses par les recettes liées à l'élargissement de la base des cotisations. Nous avons pour cela travaillé sur le qualitatif de la commune, développé nos équipements, favorisé la création d'une ZAC pour accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Aujourd'hui, la situation a évolué et cet équilibre est compromis. Aussi, pour équilibrer, nous pouvons agir sur différents leviers : l'emprunt, l'impôt, la programmation.

L'emprunt : nous allons y recourir pour des projets d'investissement. Toutefois, cette démarche va endetter la commune et les intérêts étant imputables au budget de fonctionnement, il faudra trouver les recettes pour compenser ces frais.

L'impôt : cela fait 15 ans que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition. Il est bien évident que compte tenu de la situation, nous n'excluons pas d'y recourir en nous alignant éventuellement sur les taux pratiqués par les communes voisines dans la mesure de nos besoins.

La programmation : notre marge de manœuvre consisterait à modifier le rythme de nos réalisations et à faire par exemple en deux ans ce que nous aurions fait en une année. Nous y songeons.

Nous allons également continuer de solliciter des aides. Nous avons jusque là monté des dossiers de qualité afin d'obtenir des subventions substantielles et nous éviter d'augmenter les impôts. Toutefois, il est évident qu'aujourd'hui, nos partenaires habituels (Intercommunalité, département, région) étant confrontés aux mêmes difficultés que nous, la tâche risque d'être bien plus compliquée. Pour autant, nous ne renonçons pas et nous regardons aussi du côté de l'Europe, quels projets pourraient bénéficier de son concours.

Nous allons débattre et étudier toutes ces pistes.

Aurons-nous des difficultés pour boucler le budget 2008 et celui de 2009 ?

Pour 2008, il n'y a aucun souci. S'agissant de 2009, ça devrait aller mais nous ne pouvons pas nous permettre une gestion annuelle. Si nous avons la chance d'avoir des finances saines, c'est bien parce que nous avons toujours su anticiper. Il y a des besoins auxquels nous devons répondre et une économie que nous devons soutenir.

Comment allez-vous décider des orientations à prendre ?

Nous sommes dans une dynamique d'investissement mais nous devons tenir compte de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Nous travaillons actuellement sur les hypothèses d'évolution des recettes, des charges et de la masse salariale pour prendre nos décisions en matière d'orientation budgétaire de 2009.

Tout d'abord, nous allons prochainement nous réunir avec le conseil municipal pour faire le point sur la situation. Nous étudierons alors chaque piste, chaque demande, chaque projet, chaque mesure, chaque hypothèse afin d'établir, des priorités, un échéancier et un financement. Ensuite, courant janvier, nous aurons un débat public sur les orientations budgétaires. Enfin, au début du printemps, nous soumettrons nos propositions au vote lors du conseil municipal.

Quel message souhaitez-vous adresser aux chevriards ?

Je souhaite leur affirmer notre volonté de poursuivre nos objectifs et de tenir les engagements pris comme nous l'avons toujours fait. La situation est délicate et je pense que chacun peut le comprendre. Nous sommes tous dans l'expectative et je ne voudrais pas faire des promesses que nous ne sommes pas certains de pouvoir tenir.

Nous sommes face à un choix : soit nous mettons un terme à nos projets au risque d'entretenir la récession, soit nous les maintenons et contribuons ainsi à amortir la crise en soutenant l'économie. Je souhaite qu'avec les élus, les habitants et tous les acteurs locaux, nous ayons des échanges constructifs et que nous gardions le sens des responsabilités.

Je tiens toutefois à rassurer les chevriards sur la bonne santé financière de la commune acquise grâce à une politique économique rigoureuse et responsable. Nous abordons donc l'avenir avec confiance et lucidité.

SPECTACLES



**ÉCRIRE
AU PÈRE NOËL**

Tu as jusqu'au 17 décembre pour écrire ta lettre au Père Noël.

Tu peux lui dire les cadeaux qui te feraient plaisir ou lui envoyer un dessin et si tu as été bien sage cette année, il te fera sans doute une belle surprise.

N'oublie pas de laisser ton adresse pour qu'il puisse te répondre.



**Vendredi 12 décembre à
10h à la salle Polyvalente**

Spectacle de Noël pour
l'école Maternelle

"La Sorcière qui voulait
saboter Noël"

**Mardi 16 décembre à
10h et à 14h30 à la Salle
Polyvalente**

Spectacle de Noël pour
l'école élémentaire

"L'Intrépide Emilie"

**Samedi 20 décembre à
15h à la Salle polyvalente**

Fête et Spectacle de Noël
offerts à tous les enfants de
Chevry-Cossigny

"L'Arche de Noël"

suivi d'un goûter et de la
remise des cadeaux des
différents concours

CONCOURS DE POÈME

**Ce tout nouveau concours
s'adresse aux 9/17 ans.**

THÈME : NOËL

Noël, ses traditions, ses
couleurs, son ambiance, ses
parfums, ... le thème
t'inspire ?

Tous à vos plumes !



Toutes les créations doivent être
déposées en mairie au plus tard le
vendredi 19 décembre.

Les prix pour ces concours seront
remis lors du goûter après le
spectacle du samedi 20 décembre à
16h à la salle polyvalente.

> Grève des écoles

Le 20 août 2008, le parlement a voté une loi instaurant le service minimum d'accueil dans les écoles. Par ce dispositif, l'état en charge de l'éducation nationale impose aux communes d'assurer l'accueil des enfants dès que 25 % des enseignants de leur école sont grévistes.

Le principe de la loi est défini dans l'article 2 : « Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève (...) ».

Malgré le fait qu'il s'agisse d'un désengagement des responsabilités de l'Etat vers les collectivités locales, nous avons mis en œuvre ce service minimum jeudi 20 novembre 2008 conformément à la loi. Durant cette journée, les enfants ont été encadrés par les animateurs et ATSEMS de la commune et tout s'est bien passé.

Toutefois, au-delà d'un certain seuil, nous ne pourrions pas assurer l'accueil avec un personnel compétent garantissant la sécurité des enfants. Aussi, consciente de ses responsabilités mais considérant que la procédure ne présente pas les garanties suffisantes de sécurité et de fiabilité pour l'ensemble des familles, la ville de Chevry-Cossigny a déposé une motion et, déclarant que ce dispositif ne pourrait être pérennisé, a demandé un réexamen de sa mise en œuvre.



> Les activités du R.A.M.

Le Relais Assistantes Maternelles est un lieu d'écoute, d'échange, d'accompagnement et d'information qui s'adresse aux parents employeurs d'assistantes maternelles et aux assistantes elles-mêmes. Le RAM est destiné aux enfants de 3 mois à 3 ans.

Permanences

Sur rendez-vous les lundis et
mardis après-midi de 13h à 17h30

Par téléphone au 01 60 28 68 89
les lundis, mardis et jeudis
de 13h30 à 17h30

Ateliers d'éveil

Proposés aux enfants
accompagnés de leur assistante
maternelle, ils se déroulent
les lundis et mardis au centre
intercommunal de la petite
enfance.

Heure de conte

Une fois par mois, de 10h à 11h,
les enfants accompagnés de
leur assistante maternelle ou de
leur famille peuvent assister aux
animations : histoires, diapositives,
chansons, comptines...

Activités motrices

Un jeudi par mois de 9h30 à
11h, dans les salles de judo de
Chevry-Cossigny et de Servon.
Ces deux salles sont ouvertes à
toute personne accompagnant
un enfant en bas âge.

Inscriptions et renseignements auprès de Nathalie Lemonier aux heures de permanences.

> Les vacances à l'île aux loisirs



L'île aux Loisirs accueille des enfants de 3 à 12 ans. L'équipe d'animation est composée de 8 animateurs : Etienne, Séverine, Joëlle, Yohann, Alizé, Sabrina, Carole, Lydienne, de la directrice adjointe : Sophie LAGONIE et de la directrice Fanny BERGER.

Des sorties sont organisées tout au long de l'année, des spectacles, cinémas, bowling, patinoire, parc d'attractions... Un panneau d'affichage est installé à l'entrée des portes de l'île aux Loisirs, où des informations y seront mises pour chaque événement à venir.

Pour contacter la directrice du centre,
Fanny BERGER :

Lundi et mardi après-midi

Mercredi et jeudi toute la journée

Tél. : 01 64 05 36 79

Port : 06 84 77 76 92

Nouvelle adresse mail :

alsh.lileauxloisirs@chevry-cossigny.com

Prochaines sorties piscines pour les enfants de 5 à 7 ans

Mercredi 3 décembre 2008

Mercredi 28 janvier 2009

Pendant les vacances scolaires

Lundi 23 février 2009

Pour les enfants de 8 à 12 ans

Mercredi 7 janvier 2009

Pendant les vacances scolaires

Mercredi 18 février 2009

Mercredi 25 février 2009

UN THÈME DE L'ANNÉE : L'ART

Nous travaillons à présent sur le cinéma... réalisation d'un film de l'île aux Loisirs, qui sera présenté à la fin de l'année.



LA JEUNESSE

LES VACANCES DE NOËL

AU CLUB

Le club sera ouvert pendant les vacances de Noël sauf le vendredi 26 décembre

LES SORTIES

Jorky-ball, Patinoire, Bowling...

ACTIVITÉS PROPOSÉES

DÉCORATION de la structure, Grands JEUX au gymnase, Atelier DANSE africaine, Organisation de REPAS du midi pour Noël le 24 décembre pour le nouvel an le 31 décembre



PROJET POUR LES VACANCES

En partenariat avec la fédération française de cardiologie le club souhaite participer au concours de story-board pour sensibiliser aux méfaits du tabac via l'élaboration d'un message « par » et « pour » les jeunes.

- « Imagine ton clip de prévention contre la cigarette, écris et dessine le story-board »
- « Le clip gagnant sera réalisé en animation par des pros et diffusé sur internet et à la TV »

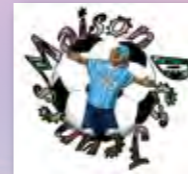
A LA MPJ

Les sorties : Jorky-ball, patinoire, bowling
Les activités : sport en salle (foot, base-ball...), poker, repas à thème...

Si vous avez des idées d'activités et de sorties Lydienne reste à votre disposition !!!
Inscriptions en mairie.

e-mail : enfance.jeunesse@chevry-cossigny.com

LES SÉJOURS



PLUS QUE QUELQUES PLACES PROFITES-EN!

Du dimanche 22 février au samedi 28 février 2009
Capacité d'accueil : 16 places
Le séjour comprend : le transport, l'hébergement, les repas, la location du matériel et le forfait 355 € par jeune

Pour les 10/17 ans

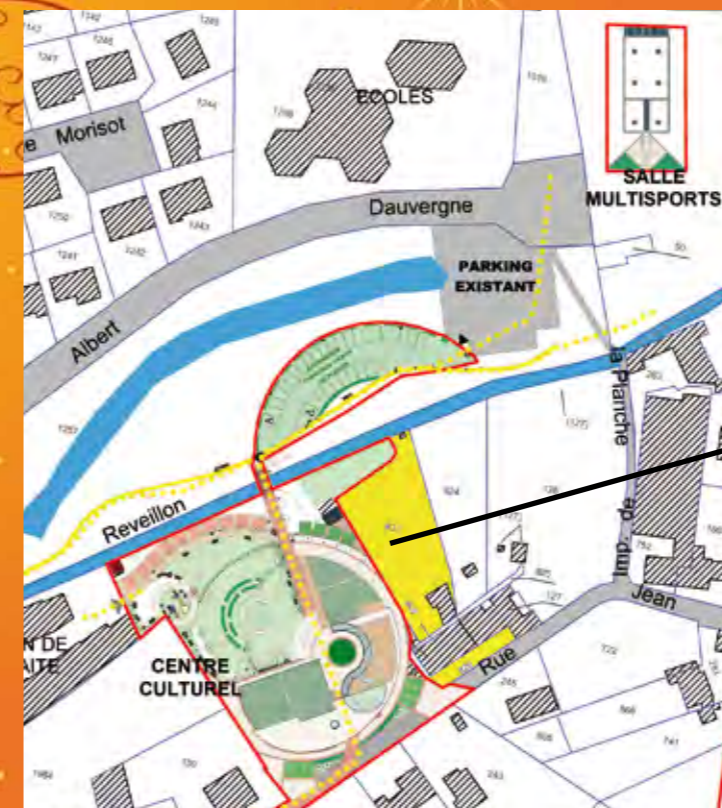
SEJOUR SKI à Val Cenis vacances de février

Du lundi 20 au mercredi 22 avril 2009
20 places
Pour les 9/17 ans
Activités
Visite du parc et ses attractions

Futuroscope



> UNE STRUCTURE POUR LES JEUNES



La municipalité a placé la jeunesse au cœur de ses actions. Nous avons été réceptifs aux arguments de la jeunesse de disposer d'un lieu adapté mais, soucieux de sa gestion autant que de la sécurité des jeunes, nous recherchons une solution acceptable.

La discussion autour d'une structure dédiée aux jeunes a été lancée il y a un peu plus de 2 ans. Cet été, nous avons eu l'opportunité d'acquérir des terrains et un bâtiment à proximité du futur pôle culturel et à proximité de la nouvelle salle multisports. Il nous a semblé que ce lieu pourrait être l'emplacement idéal pour une structure jeunesse.

Cet achat est une première étape et nous allons maintenant travailler avec les personnes concernées pour élaborer le projet.

Par ailleurs, les jeunes pourront intégrer ces nouveaux locaux dès le début des travaux de l'espace culturel.

LA MAISON DES JEUNES

HORAIRE D'OUVERTURE

Mercredi de 14h30 à 20h - Samedi de 14h à 22h

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 15h30 à 22h30

sauf les jours de sortie

Renseignements auprès de Christophe Diez

au 01 60 62 07 11 ou 06 84 77 90 54

mdj-chevrycossigny@orange.fr

RETOUR EN IMAGES



**10, 11 et 12 octobre 2008
Salon des beaux Arts**



Cette année la parole a été donnée à chaque lauréat afin qu'il parle de son œuvre et de sa technique au public qui a pu ainsi effectuer une promenade découverte du salon.

**19 octobre 2008
Repas des aînés**



**Du 13 au 17 octobre 2008
La semaine du goût**

Pendant la pause méridienne, les enfants de l'école maternelle ont dégusté différents fromages de nos régions de France et nous ont dit avoir aimé. Avant ou après leur repas, certains petits ont participé à des activités relatives au thème du fromage - Quelle semaine !

Les Atsems et animatrices

**20 novembre 2008
Mini-exposition**

Régulièrement et suivant l'actualité, la bibliothèque évoque un thème particulier sous la forme d'une exposition et d'une sélection d'ouvrages autour du sujet abordé.

En novembre, la bibliothèque a célébré la journée internationale des droits de l'enfant.

En décembre, Noël sera à l'honneur.



11 novembre 2008 - Armistice



**7 novembre 2008
Inauguration du centre ville**



**22 novembre 2008
Récompense aux bacheliers**



> Le dynamisme local

Nous avons affiché d'importantes ambitions en matière de développement économique. S'agissant des commerces de proximité, ils jouent un rôle capital au sein de la commune en termes de dynamisme, de convivialité mais aussi de services. Nous agissons donc afin d'encourager, de maintenir et de développer ce secteur d'activité.

> Nos actions

Depuis de nombreuses années maintenant, nous agissons en faveur du développement économique et notamment des commerces de proximité. C'est principalement dans cette optique que nous avons réalisé les aménagements de notre cœur de ville tout en traitant différents points :

- ✦ Développer les transports en commun
- ✦ Augmenter l'offre de stationnement
- ✦ Promouvoir nos commerçants et favoriser l'information à travers nos publications
- ✦ Organiser des animations pour dynamiser le commerce
- ✦ Mettre en place des réunions trimestrielles
- ✦ Sensibiliser les cheviards sur l'intérêt de soutenir le petit commerce
- ✦ Effectuer les travaux d'aménagement du centre ville pour en augmenter l'attractivité
- ✦ Aménager une véritable place pour le marché



Nos AMBITIONS

PRESERVER UN CADRE CONVIVIAL
FAVORISER UN DYNAMISME ECONOMIQUE
ENCOURAGER L'ANIMATION DU CENTRE VILLE



Nous sommes conscients que pendant la durée des travaux, les commerçants ont subi une véritable nuisance mais aujourd'hui, l'attractivité de ce nouveau cœur de ville, devrait largement compenser ces désagréments. Nous avons créé les conditions d'une dynamique mais c'est aux commerçants de développer leur capacité à mutualiser leurs efforts.

Aussi, afin de développer, ensemble, la vie au cœur de ville et coordonner nos actions pour aller plus loin, nous avons réuni le 17 novembre dernier l'ensemble des commerçants. Cette réunion a été une première étape au cours de laquelle nous avons pu envisager différentes actions : création d'une association de commerçants, prévoir des rapprochements ponctuels avec la commission FÊTES ET CÉRÉMONIES,...

> Une association de commerçants ?

Afin de contribuer au dynamisme économique et proposer des aides concrètes aux commerçants, la commission vie économique a convié les acteurs locaux et la CCI lors d'une réunion le 17 novembre dernier pour étudier la possibilité de mettre en place une association de commerçants. Voici un résumé des points abordés.

UNE MUTUALISATION DES BESOINS...

L'ASSOCIATION DE COMMERCANTS

✦ Quels objectifs ?

Etre force de proposition et force d'action.

✦ Dans quel but ?

Construire une dynamique de l'espace marchand ;

Améliorer l'offre commerciale et développer les services à la clientèle ;

Animer et communiquer pour promouvoir l'activité commerciale de la ville ;

Intervenir auprès de la municipalité et des pouvoirs publics ;

Représenter et défendre les intérêts des adhérents ;

Créer et organiser des rencontres et des échanges.

De nombreux exemples concrets ont été donnés lors de la réunion.

✦ Quelles formalités ?

La CCI a développé des outils simples pour aider les commerçants à la création et à la gestion et la mise en place de l'association et la commission vie économique s'engage auprès des commerçants à les accompagner dans le lancement.

Pour commencer, la commission activités économiques s'engage à :

✦ Travailler sur la mise en place d'un événement important nécessitant l'élaboration d'un dossier pour une demande de subvention : CCI, autres institutions,...

✦ Vous mettre en relation avec le service communication afin de réaliser des supports de communication attractifs et dynamiques à l'image d'un guide des commerçants,...

✦ Vous soutenir pour l'organisation d'une première manifestation avant la fin de l'année.

Le commerce est un acteur naturel du développement des villes. Il contribue à l'aménagement des territoires et aux équilibres et est donc un enjeu urbain. Par les services rendus, l'animation créée, les liens sociaux et l'attractivité qu'elles suscitent, les activités marchandes sont des composantes majeures de l'environnement urbain qu'elles contribuent à structurer. L'avenir de la ville passe par une approche fédératrice réunissant les commerçants, la municipalité, la Chambre de Commerce et d'Industrie et tous les autres acteurs locaux.

> La commission vie économique

VOS ÉLUS



Alain WOFYSY



Jacques DELMAS



Hasna BENVENISTE



Frédéric LAMBERT

LE SERVICE VIE ECONOMIQUE

Un référent élu : Hasna BENVENISTE

Un contact à l'écoute de vos besoins et de vos demandes.

Un référent administratif : Marina VIANA.

Un contact régulier et privilégié en mairie pour toutes vos démarches et besoins administratifs.

LA COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

SAMEDI 20 DÉCEMBRE À 14H- MARCHÉ DE NOËL

La commission "Fêtes et Cérémonies" envisage différentes manifestations pour les fêtes de fin d'année.

Certains commerçants s'y sont déjà associés :

Marchand de fromage ; Apiculteur ; Pharmacie ;

Produits orientaux ; Pâtisserie ; Marchand d'huîtres ;

Produits régionaux (Véronique Gonzague).

Tous ceux qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus.

Contactez Jonathan en Mairie au 01 64 05 32 25

LE NOUVEAU CŒUR DE VILLE : DES STATIONNEMENTS

Accès rue Jean Debat
Parking de l'Église

Aires de stationnement et Parkings

Parking de l'église : 30 places

Place de la Poste : 22 Places

Place Patrice CONTI : 8 Places

Parking rue Aman Jean : 80 places

Aires d'arrêts Rue Charles Pathé

20 Places



Accès rue Charles Pathé

Accès piéton rue de la Beauderie

LA VIE LOCALE

> Noël des anciens

Le traditionnel goûter des anciens aura lieu le samedi 13 décembre 2008 à partir de 14h30 au réfectoire de l'école élémentaire.

Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus de la commune sont invitées.



> Le colis de Noël

Les personnes âgées de 70 ans et plus recevront un colis alimentaire avec un petit cadeau. Pour celles qui ne peuvent pas être présentes au goûter de Noël, une distribution sera effectuée par les bénévoles du CCAS à partir du 14 décembre. En cas d'absence, un courrier leur sera envoyé pour venir récupérer votre colis directement en Mairie.

> Beau succès pour les animations d'été



Pour leur 3^e édition, les animations d'été ont rencontré un vif succès. Un peu plus de 180 personnes ont fréquenté la salle Marie Madeleine ENAT du 7 au 10 juillet 2008.

Bébés, enfants, adolescents et adultes accompagnateurs sont venus échanger autour d'un « coin » bébé, d'activités manuelles (pâte à modeler, scoubidous, perles, ...), de jeux de sociétés, de travaux de peinture, d'un atelier création en terre ou encore d'un espace de lecture. Chaque après midi, un petit goûter « fait maison » était offert aux participants.

Les animations d'été ont été clôturées par une journée spéciale : pique-nique à partager à l'ombre de la salle polyvalente suivi d'une grande chasse aux trésors aux abords du terrain de football. La météo clémente et la participation du Relais Assistantes Maternelles ce jour là ont favorisé les jeux d'extérieur jusqu'en fin de journée.

L'organisation de ces animations appartient au lieu d'accueil L.A. R.E.Cré.(1) avec le soutien de la Municipalité. L'animation revient aux deux agents de développement de la CAF habitués à notre commune et à trois habitantes bénévoles secondées de leurs deux jeunes filles qui se sont impliquées chaque jour dans une initiation aux activités manuelles ou en jouant simplement avec les plus jeunes pour permettre aux parents de partager un moment avec leurs aînés.

Les organisateurs et les « animatrices » sont heureux de la participation de nouvelles familles à ces animations et de celle de préadolescents qui ont nettement modifié la dynamique et diversifié les échanges.

Dès à présent, de nouvelles actions peuvent être envisagées pour l'été 2009 !

(1) L.A. R.E.Cré. (Lieu d'Accueil de Rencontres d'Echanges et de Créations) est un lieu ouvert à tous, chaque mardi de 9 H 00 à 11 h 30 dans la salle Multisports.

Travaux en cours



Maisons de ville de 4 chambres et appartements



BUREAU DE VENTE

A l'angle de la rue Charles Pathé et de la rue Jean-Charles Tupet

HORAIRES

Ouvert le lundi de 15h à 19h

Mardi et vendredi de 13h à 19h

Samedi et dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 19h

Fermé le mercredi et jeudi

VOTRE OFFRE DE FINANCEMENT PERSONNALISÉE AU

0825 049 149*

www.arcadepromotion.com

www.les-nouveaux-constructeurs.fr



Illustration à caractère d'ambiance - *0,15 € la minute

INFORMATIONS PRATIQUES

> La Mairie

29 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 20 22 - Fax : 01 60 62 01 96
www.chevry-cossigny.com
e-mail : mairie@chevry-cossigny.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h00
Mardi 8h45 - 11h45 ~ 15h30 - 18h30
Mercredi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 18h00
Jeudi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h30
Vendredi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h30
Samedi 8h45 - 11h30

Scolaire / Loisirs

Maternelle Pohren-Hoisey

15 rue Albert Dauvergne
Tél. : 01 64 05 26 93

Primaire Normandie-Niemen

25 rue Marcel Pagnol
Tél. : 01 64 05 26 90

Service périscolaire

Sandrine Pinganaud
Tél. : 01 64 05 20 22

Parents d'Elèves

F.C.P.E. Tél. : 01 60 62 43 31

Accueil pré et post-scolaires

Maternelle et centre de loisirs

Tél. : 01 64 05 36 79
(hors inscriptions)

Elémentaire

Tél. : 01 64 05 26 90
(hors inscriptions)

Club 12/15 ans et

Maison Des Jeunes
Tél. : 01 60 62 07 11

Centre intercommunal de la

Petite Enfance

Route de Servon
Ferolles-Attilly
Tél. : 01 64 05 69 95

A.C.A.C.C.

- Ecole de Musique

35 rue C. Pathé
Tél. : 01 60 34 14 71

- Bibliothèque

6 rue Jean Delsol
Tél. : 01 64 05 70 24

Ouverture :

Mercredi et samedi de 15h à 18h

Sécurité / Urgence / Social

COMMISSARIAT URGENCES 17

Av. Jaurès - Moissy Cramayel
Tél. : 01 64 13 50 00

POMPIERS / URGENCES 18

Brie-Comte-Robert
Tél. : 01 60 62 57 00

S.A.M.U. / URGENCES 15

Rue Fréteau de Peny - Melun
Tél. : 01 64 10 67 50

C.P.A.M.

MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03
Secu 77 : "3646" Prix appel local
ou 0 820 904 138 (0,12€ /mn)

Unité d'action sociale

Mme IFERSEN (Assistante Sociale)
Tél. : 01 60 62 53 80

Maison de retraite

« La petite maison »
Tél. : 01 64 05 28 23

Services médicaux

Chevry Ambulances

58 rue C. Pathé
Tél. : 01 64 05 98 30

Cabinet dentaire

Docteur Rossi
9 rue Marcel Pagnol
Tél. : 01 64 05 66 89

Cabinet infirmiers

38 rue C. Pathé
Tél. : 01 64 05 77 12
J-Pierre MARIVIN : 06 87 73 63 95
Nelly LAMBERT : 06 62 11 36 89
Christelle VIEL : 06 88 35 21 83

Médecins

Docteur J.C. Palacio
66 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 06 14
Docteur G. Watrelot
38, rue Ch. Pathé
Tél. : 01 64 05 45 21

Orthophoniste

Françoise Frappé
38 rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 34 12 39

Kinésithérapeutes

Françoise Bigorne
38 rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 62 06 72
Jacqueline Delmas
24 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 08 51

Pharmacie

Monsieur Decaup
(tous les jours sauf dimanche)
31 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 35 87

Services publics

Perception

37 Av du Gal Leclerc
Brie-Comte-Robert
Tél. : 01 64 05 00 97

Centre des Impôts

Z.A.C. de la Ferme d'Ayau
Av de la Malibran - Roissy-en-Brie
Tél. : 01 64 43 17 00

ASSEDIC 77

ASSEDIC antenne de Savigny le Temple
18 rue de l'aluminium
77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Tél. : 3949 (numéro court)

Mission locale

7 avenue de la Malibran
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 64 43 52 90

Point-relais A.N.P.E.

Rue du 19 Mars 1962
Brie-Comte-Robert
Tél. : 01 60 62 51 90

C.A.F.

21 av Gén Leclerc
77000 Melun
Tél. : 0 820 25 77 10

La poste

36 Bis Rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 62 46 20

Lyonnaise des Eaux

97 rue du Gal Leclerc
Brie-Comte-Robert
Tél. 0 810 385 385

E.D.F. / G.D.F.

5 route de Villemeneux
Brie-Comte-Robert
Tél. : 0 810 333 077

France Télécom Tél. : 1014

Divers

Marché

Le mercredi matin
Place du marché

S.P.A.

Les Prés Neufs -
Vaux-le-Pénil
Tél. : 01 60 56 54 60

Culte Catholique

Permanence le samedi de 10h à 12h
Père Lucien ADAMI
3 rue Maurice Ambolet
Tél. : 01 64 05 20 61
Messe dominicale les 1^{er} et 3^e
dimanches du mois.

Amicale des anciens combattants

M. Marc GLAUDEIX
Tél. : 01 64 05 33 66

Collecte des déchets

SIETOM : 01 64 07 99 75

Dépôt des verres usagés, papiers et textiles

Des containers sont à votre disposition : Centrale EDF Route de Gretz, les rues : de l'Industrie, M. Pagnol, R. Cassin et des Frères Lumière.

Enlèvement des ordures ménagères

Collecte sélective en porte à porte le lundi matin : verre et plastique. Ordures ménagères : mercredi et samedi

Enlèvement des ordures extra-ménagères (objets encombrants)

le 3^e mercredi du mois.

Collecte des déchets toxiques (Kangourou)

Place Patrice Conti de 10h45 à 13h. Le 2^e mercredi du mois.



TERRASSEMENT, PLANTATION, ARROSAGE, GAZON
CLÔTURE, TERRASSE, ENTRETIEN.

Route de Cossigny - 77173 Chevry-Cossigny

www.dufaymandre.fr



Pour toute modification, merci de contacter la Mairie



Concevoir l'innovation de demain
se signe dès aujourd'hui

LA GAMME DE POMPES DE RELEVAGE DE CONDENSATS POUR DES INSTALLATIONS SAINES ET FIABLES DANS VOS APPLICATIONS DE CLIMATISATION / CHAUFFAGE / FROID COMMERCIAL

En investissant dès aujourd'hui dans un programme de Recherche et Développement, le Groupe Sauermann s'engage à vous offrir, du coeur du produit à son design extérieur, le meilleur de l'innovation de demain.

sauermann®

FRANCE - ITALIE - ROYAUME-UNI - ALLEMAGNE - PENINSULE IBERIQUE - SCANDINAVIE, PAYS BALTES & RUSSIE - USA - CHINE - HONG KONG

www.sauermannpumps.com



Un service de pro

6 AGENCES EN ILE DE FRANCE

ESPACE



SHOW ROOM

bella vita
LE BIEN-ÊTRE CHEZ VOUS



Roca

Intex

Exposition permanente de salles de bain - SPAS - Hammams - Linge de bain et produits de bien-être

**OUVERT AUX PARTICULIERS
DU LUNDI AU SAMEDI**

SCO - 1 Bis rue Charles Pathé, 77173 CHEVRY COSSIGNY, Tél. : 01.60.62.52.72, Fax : 01.60.62.52.75

Bella Vita - 1 Bis rue Charles Pathé, 77173 CHEVRY COSSIGNY, Tél. : 01.60.62.52.70, Fax : 01.60.62.47.55